

# LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE : LE METTRE EN PLACE OU LE REDYNAMISER

## PARTICIPANTS

Direction et professionnels,  
Membres élus du Conseil  
de la Vie Sociale (CVS)  
du secteur social et  
médico-social  
Groupe de 4 à 11 participants  
(décret du 25 avril 2022)

## PREREQUIS

Aucun prérequis

## DUREE

2 jours soit 12 heures

## TARIF

Sur Devis, nous contacter

## SESSIONS

En présentiel  
Formation en intra ou  
inter-établissements,  
en centre de formation  
spécialisé

## INTERVENANTS

Formateur expert des  
organisations sociales  
et médico-sociales

## MODALITES D'ÉVALUATION

Recueil des attentes des  
participants  
Identification des situations  
contextuelles  
Questionnements et  
reformulations  
Certificat de réalisation

Nos formations peuvent  
être adaptées aux  
personnes en situation

## BASE REGLEMENTAIRE

- Recommandation des bonnes pratiques édictées par l'ANESM, puis la HAS
- Fiche de la HAS du 12 mai 2022 intégrée à l'avis n°1-2022 du conseil pour l'engagement des usagers
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
- Articles L311 et L.312 du code de l'action sociale et des familles
- Article D.311-9 du code de l'action sociale et des familles
- Article D.311-8 du code de la santé publique
- Décret n°2022-688 du 25 avril 2022
- Décret n°2005-1367 du 02 novembre 2005
- Décret n°2004-287 du 25 mars 2004

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Faciliter la mise en œuvre des nouvelles missions du CVS et respecter les nouvelles obligations
- Améliorer l'attractivité et le fonctionnement du CVS
- Accompagner les membres du CVS dans leurs fonctions de représentants des usagers
  - o Comprendre les rôles et les enjeux
  - o Recueillir la parole des personnes représentées (usagers, familles...)
  - o Préparer sa participation au CVS et améliorer la prise de parole durant un CVS
  - o Effectuer un compte-rendu de CVS et le communiquer de manière adaptée

## LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Formateur expert des organisations sociales et médico-sociales
- Une formation sur-mesure, avec un contenu adapté à la demande et aux besoins à l'issue d'un entretien de diagnostic.
- Études de situations contextuelles de l'établissement et mises en pratique

---

## DEROULE

### Approche théorique

#### INTRODUCTION

- Indication à l'expression : représentations, inspirations
- Définition d'un « Conseil de la vie sociale »
- Présentation du contenu de la formation
- Les objectifs de la formation

#### 1. Les repères communs

- Les fondements juridiques
- Les enjeux et missions du CVS : ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - Ses attributions
  - Le rôle du Président du CVS
- Les modalités de fonctionnement
  - Sa composition
  - La durée du mandat des élus
- Les nouvelles obligations règlementaires
  - Son règlement intérieur
  - Le rapport d'activité

#### 2. Recueillir la parole de ses pairs

- Observer, entendre, solliciter les demandes, propositions et questions personnelles
- Respecter, analyser et organiser les préoccupations individuelles
- Retranscrire les attentes individuelles en propositions et avis collectifs hiérarchisés
- Les outils qui facilitent et dynamisent cette étape

#### 3. Préparer la réunion du CVS et sa prise de parole

- Etablir un ordre du jour organisé, faire ajouter des points à l'ordre du jour
- Préparer les interventions lors du CVS, anticiper les objections, argumenter les demandes
- Définir le contenu des interventions de chacun et répartir les rôles (prise de parole, de notes)

#### 4. Prendre la parole durant le CVS

- S'accorder sur le déroulé de la réunion (durée, mode d'expression)
- Respecter la répartition des rôles de tous les participants (représentants, Président)
- Faciliter la recherche de solutions, faire produire des idées, des décisions
- Rechercher un suivi des décisions prises, des actions engagées

#### 5. Effectuer un compte-rendu et le communiquer de manière adaptée

- De la prise de notes à la finalisation du compte-rendu
- Diffuser un compte-rendu clair et adapté : comment, quand et où ?
- Des outils à disposition

**NOUS CONTACTER**

[contact@wersus.fr](mailto:contact@wersus.fr)

01 82 02 29 89

[www.wersus.fr](http://www.wersus.fr)